

**Baie de Fundy.** (VIII, IX, 893.)—“ Estans efloignez vn quart de lieuë de la coste, nous fumes à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui git nort nordeft & fur furoueft, laquelle faict passage pour aller dedans la grande baye Françoisse ainsi nommée par le sieur de Monts.” (Champlain, III, p. 12.)

Plus loin, parlant de la rivière Pentagouet, Champlain dit :

“ Je croy que ceste riuiere est celle que plusieurs pilottes & Historiens appellent Norembegue.” (III, p. 31).

L'abbé Laverdière écrit :

“ Malgré le respect que nous avons pour Champlain et pour un grand nombre d'auteurs qui semblent avoir adopté son opinion, nous osons croire que la grande rivière de Norombegue n'est autre chose que la baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy. Pour ne point parler de Thévet ni de Belleforest, qui sont fort peu explicites sur ce point, qu'il nous suffise de citer le témoignage de Jean Alphonse, dont l'exactitude est étonnante pour l'époque où il vivait : “ Je dictz que le cap de sainct Jehan, dict Cap à Breton, & le cap de la Franciscane, font nordeft & furoueft, & prennent vn quart de l'est & ouest, & y a en la route cent quarante lieuës, & icy faict vng cap appellé le cap de Norombegue... La dicte coste est toute fableuse, terre basse, sans nulle montaigne. Au delà du cap de Norombegue, descend la riuiere du dict Norombegue, enuiron vingt & cinq lieuës du cap.” (c'est précisément la largeur de l'Acadie). “ La dicte riuiere est large de plus de quarante lieuës ..” Il est évident que Jean Alphonse décrit ici la côte sud-est de l'Acadie (qu'il appelle Franciscane), le cap de Sable et la baie de Fundy, qui a réellement une embouchure de près de quarante lieues si l'on compte depuis le cap de Sable ou No-